Les échanges commerciaux de l'Union européenne en produits animaux : principales tendances à l'œuvre et implications des accords de libre-échange

CHATELLIER V. (1)
(1) INRAE, Institut Agro Rennes-Angers, SMART, 44300, Nantes, France

RESUME
Les échanges mondiaux de produits animaux, hors commerce entre les États membres de l'Union européenne (UE), ont fortement progressé au fil des deux dernières décennies pour atteindre 239 milliards d'euros en 2022 (le plus haut niveau jamais atteint), soit l'équivalent de 17 % du total des échanges agricoles et agroalimentaires. Avec une balance commerciale de 49,8 milliards d'euros en 2023, l'UE est la zone la plus excédentaire en produits animaux, devant le Brésil, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En dépit de la multiplication des accords de libre-échange et des craintes que ceux-ci ne manquent pas de susciter, cette balance commerciale s'est nettement améliorée grâce surtout aux produits laitiers et à la viande porcine. Si un potentiel futur accord entre l'UE et les pays du Mercosur soulève de légitimes inquiétudes, surtout en viande bovine, plusieurs autres accords déjà signés (Canada, Corée du Sud, Japon, etc.) n'ont pas entraîné une hausse significative des importations européennes de produits animaux.

European Union trade in animal products: Main trends and implications of free trade agreements

CHATELLIER V. (1)
(1) INRAE, Institut Agro Rennes-Angers, SMART, 44300, Nantes, France

SUMMARY
World trade in animal products, excluding trade between member states of the European Union (EU), has risen sharply over the past two decades to reach 239 billion euros in 2022 (the highest level ever), equivalent to 17% of total agricultural and agri-food trade. With a trade balance of 49.8 billion euros in 2023, the EU is the world's biggest surplus zone for animal products, ahead of Brazil, New Zealand and Australia. Despite the proliferation of free-trade agreements and the fears they inevitably arouse, this trade balance has improved significantly, thanks above all to dairy products and pork. While a potential future agreement between the EU and Mercosur countries raises legitimate concerns, especially for beef, several other agreements already signed (Canada, South Korea, Japan, etc.) have not led to a significant increase in European imports of animal products.

INTRODUCTION

La crise agricole, qui s'est manifestée dans plusieurs États membres de l'UE au début de l'année 2024, a suscité d'intenses débats, notamment sur les accords commerciaux passés par l'UE avec différents pays partenaires. Ces derniers s'inscrivent dans un cadre international caractérisé par une montée en puissance du bilatéralisme et une perte d'influence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils visent à favoriser le commerce en diminuant les taxes et les contrôles douaniers et en supprimant les règlementations susceptibles de gêner les importations. De nombreux agriculteurs, syndicats, partis politiques se sont exprimés sur ce sujet en soulignant combien ces accords (signés ou en cours de signature) sont (ou pourraient être) susceptibles de déstabiliser la production agricole européenne. Ils ont aussi insisté sur le fait que l'ouverture des marchés est délicate dans la mesure où les pays partenaires ne respectent pas toujours les mêmes règles (sanitaires, environnementales, sociales) que celles appliquées dans l'UE.

Dans ce contexte, et en s'appuyant sur une valorisation de deux bases de données des douanes (BACI à l'échelle internationale et COMEXT à l'échelle européenne), cette communication est structurée en deux parties. La première présente, tout d'abord, des éléments de cadrage portant sur l'évolution du commerce mondial de produits animaux (en valeur) entre 2000 et 2022, en distinguant les produits laitiers, le secteur bovin (viande et animaux vivants), le secteur ovin-caprin (viande et animaux vivants), le secteur porcin (viande et animaux vivants), le secteur avicole (viande, animaux vivants et œufs), et tous les autres produits animaux cumulés (chevaux, lapins, cuirs et peaux, abats, miel, laine, etc.). Cette communication analyse ensuite l'évolution de la place de l'UE dans le commerce mondial de produits animaux, tant à l'import qu'à l'export. Elle s'intéresse, enfin, au solde commercial de l'UE pour différents types de produits animaux entre 2000 et 2023 et hiérarchise ses principaux clients et fournisseurs. La deuxième partie rappelle quelques éléments clés sur les accords de libre-échange (ALE) et présente l'évolution des échanges européens en produits animaux avec une sélection de pays avec lesquels des accords commerciaux ont été signés (Corée du sud, Japon, Ukraine, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) ou pourraient l'être prochainement (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, pays réunis dans le cadre du Mercosur).

1. LES ECHANGES MONDIAUX ET EUROPEENS DE PRODUITS ANIMAUX

1.1 LES ECHANGES MONDIAUX

Pour rendre compte des échanges mondiaux de produits animaux, un travail a été conduit à partir de BACI (« Base pour l'Analyse du Commerce International ») sur la période 2000-2022 (dernière année disponible). Construite et actualisée chaque année par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), BACI utilise comme source initiale la base de données des Nations Unies sur les statistiques du commerce des produits de base. Plusieurs opérations techniques sont ensuite réalisées par le CEPII de manière à améliorer la qualité initiale de la base. Ces opérations visent par exemple à assurer une cohérence dans les flux bilatéraux entre pays, de sorte que les exportations d'un pays A vers un pays B soient équivalentes aux importations du pays B en provenance du pays A.

Les échanges mondiaux de produits animaux (toutes catégories confondues) sont estimés à 239 milliards d'euros en 2022, soit environ 17 % du total des échanges de produits agricoles et agroalimentaires (ce taux ayant peu varié depuis 2000). Ce montant est calculé en considérant les échanges entre tous les pays du monde, à l'exception de ceux entre les États membres de l'UE-27 qui représentent 115 milliards d'euros en 2022. Les flux intra-communautaires de produits animaux sont donc substantiels puisqu'ils représentent environ la moitié des échanges internationaux (montant déterminé hors commerce intra-UE). En 2022, les échanges internationaux de produits animaux résultent principalement de produits laitiers (31,8 % du total en valeur), de viande bovine (24,3 %), de viande de volailles (13,3 %) et de viande porcine (12,8 %). Les produits qui arrivent ensuite dans le classement sont la viande ovine et caprine (3,3 %), les animaux vivants (3,8 %) et les œufs (1,8 %).

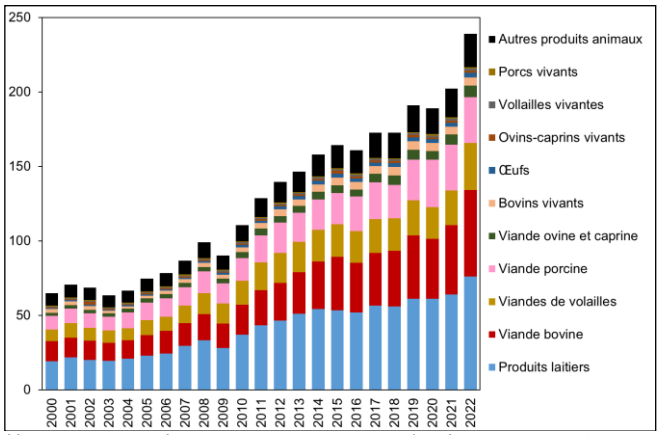

(*) Hors commerce intra-UE-27 Sources : BACI / Traitement INRAE, SMART

Figure 1. Les échanges mondiaux* de produits animaux entre 2000 et 2022 (milliards d'euros courants)

Exprimés en volume ou euros courants, les échanges mondiaux de produits animaux ont fortement augmenté tout au long de la période étudiée. Ils n'atteignaient, en effet, que 64 milliards d'euros en 2000 et 110 milliards d'euros en 2010 (Figure 1). Cette augmentation du commerce (en valeur) de produits animaux, qui tient pour une part aux effets de l'inflation, ne doit pas masquer le fait que les échanges représentent une part toujours assez limitée de la production mondiale. Ainsi, par exemple, les échanges de produits laitiers représentent 8 % de la production laitière mondiale. Ce taux est inférieur à celui observé pour les viandes : 9 % en viande porcine, 11 % en viande de volailles et 18 % en viande bovine (OCDE-FAO, 2024). Une part importante de la production de produits animaux est donc consommée directement dans le pays d'origine, y compris dans des grands pays exportateurs comme le Brésil ou les États-Unis.

1.2 LA PLACE DE L'UE DANS LES ECHANGES MONDIAUX DE PRODUITS ANIMAUX

Le marché mondial des produits animaux est dominé par un nombre limité de pays, tant au niveau des exportations que des importations. L'UE (à périmètre géographique toujours constant de 27 Etats membres sur l'ensemble de la période étudiée) occupe le premier rang des exportateurs et le cinquième rang des importateurs en 2022.

Les dix premiers exportateurs mondiaux de produits animaux concentrent, à eux seuls, 79 % des exportations mondiales (Figure 2). En 2022, les cinq premiers sont l'UE (avec 23,2 % des exportations mondiales en valeur), les États-Unis (15,2 %), le Brésil (10,8 %), la Nouvelle-Zélande (9,2 %) et l'Australie (6,7 %). Les cinq pays qui arrivent ensuite dans ce classement sont le Canada, la Thaïlande, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Chine.

En 2022, les trois premiers exportateurs mondiaux de produits laitiers sont l'UE (36,5 % du total des exportations mondiales en valeur), la Nouvelle-Zélande (19,3 %) et les États-Unis (11,1 %). Dans le secteur bovin, le trio de tête rassemble le Brésil (19,6 %), les États-Unis (17,6 %) et l'Australie (13 %). Dans le secteur ovin-caprin, les exportations émanent, quant à elles, essentiellement de l'Australie (37,2 %), de la Nouvelle-Zélande (28,7 %) et du Royaume-Uni (6,6 %). Dans le secteur porcin, les pays qui dominent les exportations mondiales sont l'UE (42,6 %), les États-Unis (24,7 %) et le Canada (12,7 %). Enfin, dans le secteur avicole, le Brésil (26,3 %), les États-Unis (17,7 %) et l'UE (15,2 %) occupent les premiers rangs.

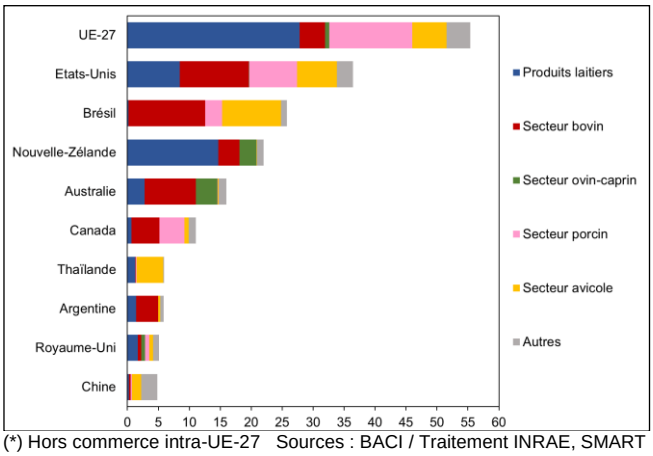

(*) Hors commerce intra-UE-27 Sources : BACI / Traitement INRAE, SMART

Figure 2. Les 10 principaux exportateurs mondiaux* de produits animaux en 2022 (milliards d'euros)

Les dix premiers importateurs mondiaux de produits animaux concentrent, ensemble, 64 % des importations mondiales (Figure 3). En 2022, les cinq premiers sont, par ordre décroissant, la Chine (19,9 %), les États-Unis (10,4 %), le Japon (6,9 %), le Royaume-Uni (6,2 %) et l'UE (5,5 %). Viennent ensuite la Corée du Sud, le Mexique, le Canada, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis.

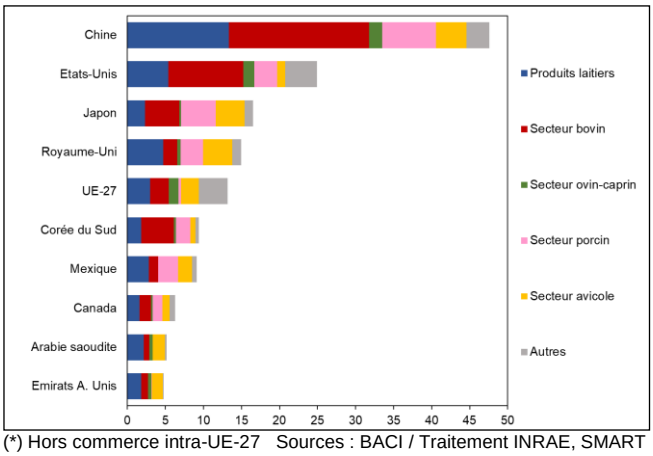

(*) Hors commerce intra-UE-27 Sources : BACI / Traitement INRAE, SMART

Figure 3. Les 10 principaux importateurs mondiaux* de produits animaux en 2022 (milliards d'euros)

La Chine est le premier importateur mondial dans les secteurs laitier (17,5 % des importations mondiales en valeur), bovin (29,1 %) et porcin (22,4 %). Deuxième importateur mondial de produits animaux, les États-Unis se distinguent surtout par des importations conséquentes de viande bovine (15,5 % des importations mondiales). Le Japon, qui occupe le troisième rang mondial des importateurs de produits animaux, est surtout présent sur les marchés porcin (14,5 %) et avicole (10,5 %). A lui seul, le Royaume-Uni, pays devenu lourdement déficitaire, importe plus de produits animaux que l'UE.

Le poids de l'UE dans les exportations mondiales de produits animaux n'a que très faiblement baissé au cours de la période étudiée (Tableau 1). Il est passé de 26 % en moyenne annuelle sur la période 2000 à 2009 à 25 % sur celle s'échelonnant de 2010 à 2021 pour descendre à 23 % en 2022. Ce poids est particulièrement élevé en viande porcine (43 % en 2022), en produits laitiers (37 %) et en œufs (31 %). Il est, en revanche, très faible en viande bovine (5 %) et en viande ovine et caprine (3 %).

Tableau 1. Le poids de l'UE-27* dans les exportations et les importations mondiales de produits animaux entre 2000 et 2022 (% de la valeur)

	Exportations			Importations		
	2000-2009	2010-2021	2022	2000-2009	2010-2021	2022
Produits laitiers	41%	35%	37%	8%	5%	4%
Secteur bovin	9%	9%	7%	8%	6%	4%
- Viande bovine	9%	7%	5%	9%	7%	4%
- Bovins vivants	11%	19%	20%	0%	0%	0%
Secteur Porcin	43%	43%	43%	3%	2%	1%
- Viande porcine	44%	44%	43%	3%	2%	1%
- Porcins vivants	16%	24%	17%	2%	1%	0%
Secteur avicole	22%	18%	15%	14%	9%	7%
- Viande de volailles	21%	16%	14%	15%	9%	7%
- Volailles vivantes	27%	30%	18%	12%	8%	10%
- Oeufs	30%	28%	31%	10%	5%	4%
Secteur ovin-caprin	2%	6%	7%	25%	16%	13%
- Viande	2%	3%	3%	33%	20%	16%
- ovins-caprins vivants	3%	18%	28%	1%	1%	1%
Autres animaux	19%	19%	17%	23%	19%	17%
Produits animaux	26%	25%	23%	10%	7%	5%

(*) Hors commerce intra-UE-27 Sources : BACI / Traitement INRAE, SMART

Le poids de l'UE dans les importations mondiales de produits animaux a été divisé par deux au cours de la période étudiée, passant de 10 % en moyenne annuelle 2000-2009 à 7 % en 2010-2021 et 5 % en 2022 (soit un taux proche de sa contribution à la population mondiale). Ce recul peut s'expliquer par le développement de l'offre de produits animaux dans certains États membres de l'UE (exemple : la volaille en Pologne, le lait en Irlande, la viande porcine en Espagne, etc.), la faible dynamique démographique de l'UE (comparativement à d'autres zones), la baisse de la consommation de produits animaux par habitant et par an dans certains États membres et, aussi, par une préférence donnée par les consommateurs européens aux produits domestiques. En 2022, l'UE contribue pour 16 % aux importations mondiales de viande ovine et caprine. Ce taux est nettement plus faible pour les autres produits animaux tels que la viande de volailles (7 %), la viande bovine (4 %), les produits laitiers (4 %) et la viande porcine (1 %).

1.3 LE SOLDE COMMERCIAL DE L'UE EN PRODUITS ANIMAUX ET SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

D'après les données de COMEXT, le solde commercial de l'UE en produits animaux (toutes catégories confondues) a quasiment quintuplé (en monnaie courante) en un peu plus de deux décennies. En effet, il est passé de 10,3 milliards d'euros en 2000 à 21,6 milliards d'euros en 2010 et à 49,8 milliards d'euros en 2023 (à périmètre géographique toujours constant des 27 États membres sur l'ensemble de la période). Pour obtenir ce solde, l'UE importe, en revanche, une partie de son alimentation animale, notamment via des achats massifs de soja en Amérique. L'UE bénéficie de la meilleure balance commerciale en produits animaux parmi l'ensemble des pays du monde. Avec un solde de 23,9 milliards d'euros en 2022, le Brésil occupe la seconde position, devant la Nouvelle-Zélande (21,2 milliards d'euros), l'Australie (13,4 milliards d'euros) et les États-Unis (11,4 milliards d'euros). Les pays les plus déficitaires sont la Chine (-42,8 milliards d'euros), le Japon (-15,4 milliards d'euros), le Royaume-Uni (-9,8 milliards d'euros) et la Corée du Sud (-8,5 milliards d'euros).

En 2023, l'excédent commercial de l'UE en produits animaux est imputable surtout aux produits laitiers (31,4 milliards d'euros) et au secteur porcin (11,9 milliards d'euros), deux secteurs qui ont enregistré une forte hausse de leur solde depuis 2010. Le solde de l'UE est également positif, mais à un moindre niveau, dans le secteur avicole (3,3 milliards d'euros en 2023 dont 830 millions d'euros pour les oeufs) et le secteur bovin (2 milliards d'euros, dont 1,4 milliard d'euros en bovins vivants et 590 millions d'euros en viande bovine). Il est, en revanche, négatif pour le secteur ovin-caprin (-580 millions d'euros). Pour ces trois derniers secteurs, le solde a peu varié depuis 2000 (Figure 4).

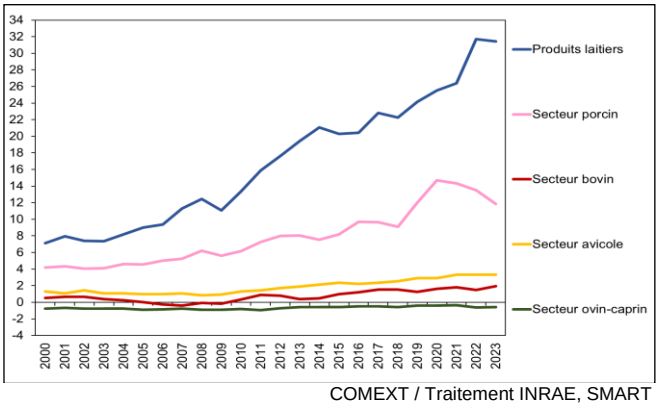

COMEXT / Traitement INRAE, SMART

Figure 4. Le solde commercial de l'UE-27 en produits animaux entre 2000 et 2023 (milliards d'euros courants)

Les exportations de l'UE en produits animaux, qui s'élèvent à 65,4 milliards d'euros en 2023, sont destinées principalement au Royaume-Uni (24 % du total), à la Chine (13,2 %), aux États-Unis (6,3 %), au Japon (3,7 %), et à la Suisse (3,1 %). Derrière ces cinq premiers pays, qui cumulent la moitié des exportations, arrivent des pays tels que la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite, la Turquie, les Philippines et l'Algérie. Si les exportations de produits laitiers et de viande porcine concernent de nombreux pays clients, dont le Royaume-Uni et la Chine, celles issues du secteur bovin sont surtout destinées au Royaume-Uni et à la Turquie. Pour le secteur avicole, les principaux pays clients sont le Royaume-Uni, la Suisse et l'Arabie Saoudite (Figure 5).

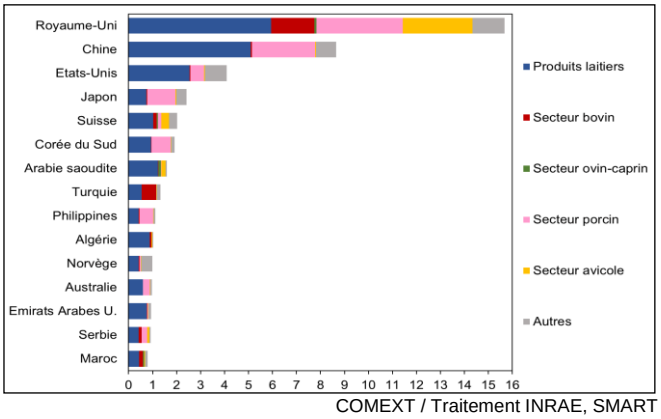

COMEXT / Traitement INRAE, SMART

Figure 5. Les 15 principaux clients de l'UE-27 en produits animaux en 2023 (millions d'euros)

Les importations de l'UE en produits animaux, qui s'élèvent à 15,6 milliards d'euros en 2023, proviennent surtout du Royaume-Uni (28,4 % du total), de la Chine (9,4 %), du Brésil (8,2 %), de la Suisse (6,4 %) et de la Nouvelle-Zélande (6,3 %). Ces cinq pays, qui concentrent 59 % des importations européennes de produits animaux, devancent les États-Unis, l'Ukraine, l'Argentine, la Thaïlande, l'Australie et l'Uruguay (Figure 6)

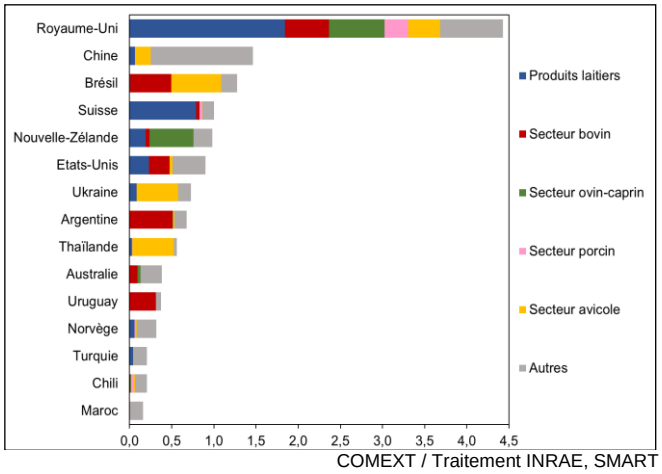

COMEXT / Traitement INRAE, SMART

Figure 6. Les 15 principaux fournisseurs de l'UE-27 en produits animaux en 2023 (millions d'euros)

Les importations de l'UE en produits laitiers (3,7 milliards d'euros en 2023) proviennent essentiellement du Royaume-Uni et de la Suisse et, plus modestement, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande. Les importations européennes de viande bovine (2,4 milliards d'euros) sont surtout le fait du Brésil, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Royaume-Uni. Si les importations européennes de viande porcine sont marginales (410 millions d'euros), celles relatives au secteur avicole (2,3 milliards d'euros) proviennent principalement du Brésil, de la Thaïlande et de l'Ukraine. Les importations européennes du secteur ovin-caprin proviennent essentiellement de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.

2. LES ACCORDS DE COMMERCIAUX DE L'UE ET LES PRODUCTIONS ANIMALES

2.1 LES ACCORDS SIGNES OU ENVISAGES

Depuis 2010, et face aux difficultés du multilatéralisme, l'UE a signé de nombreux accords de libre-échange (ALE) ou accords d'association. Ces accords sont généralement complexes au plan juridique et couvrent un vaste éventail d'activités allant de l'agriculture à la propriété intellectuelle. Ces accords récents sont dits « de deuxième génération » en ce sens qu'ils ne se limitent plus, comme cela était le cas antérieurement, à une baisse ou à une suppression des droits de douane. Ils cherchent également à réduire les obstacles non tarifaires aux échanges et tendent vers une harmonisation des normes, qu'elles soient sanitaires, sociales, techniques ou environnementales. Ainsi, à la lumière de l'accord passé avec le Japon, ces accords permettent de reconnaitre la spécificité des indications géographiques protégées. Dans ces accords, l'UE veille aussi à protéger certains secteurs jugés sensibles au processus de libéralisation, comme c'est le cas de certains produits animaux. Cela passe par l'adoption de quotas qui fixe la quantité maximale d'un produit (en poids, nombre de pièces, etc.) qu'il est possible d'importer dans l'UE en provenance du pays partenaire (Chatellier et *al.*, 2022).

La signature d'un accord résulte souvent d'un long processus de négociation où chaque pays partenaire évalue ses forces et ses faiblesses. Il arrive parfois que les projets envisagés ne parviennent pas à une mise en application. Ainsi, par exemple, les négociations commerciales engagées avec les États-Unis, dans le cadre du traité de libre-échange transatlantique (TAFTA), ont été suspendues à compter de 2016 (suite à l'élection de Donald Trump). De même, si un accord a été signé en juin 2019 entre l'UE et les pays du Mercosur, la ratification de celui-ci par les États membres de l'UE n'est pas encore assurée.

Plusieurs accords commerciaux signés par l'UE sont entrés en vigueur au cours de la période récente : la Corée du Sud depuis 2011 ; l'Ukraine depuis 2016 (après l'accord d'association, l'UE a adopté des mesures de libéralisation temporaires suite à la guerre menée par la Russie) ; la Géorgie et la Moldavie depuis juillet 2016 ; le Canada depuis septembre 2017 (avec une entrée en vigueur seulement partielle) ; le Japon depuis février 2019 ; Singapour depuis novembre 2019 ; le Vietnam depuis août 2020 ; la Nouvelle-Zélande depuis mai 2024. En février 2024, un accord a été approuvé par le parlement européen avec le Chili et le Kenya. D'autres accords font l'objet de négociations avec l'Australie, le Mexique, les Philippines, la Thaïlande, la Tunisie, etc. Par ailleurs, l'UE et le Royaume-Uni ont signé un « accord de commerce et de coopération » qui est entré en vigueur le 1er mai 2021, cinq ans après la décision des Britanniques de quitter l'UE. Cet accord s'applique sans droits de douane ni quotas entre les deux parties. En juillet 2023, un accord de partenariat entre l'UE et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a par ailleurs été adopté. Succédant à l'accord de Cotonou (2000), celui-ci vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Il renforce les relations de l'UE avec 79 États ACP.

2.2 LES ECHANGES DE L'UE-27 EN PRODUITS ANIMAUX QUELQUES PAYS PARTENAIRES

Il n'est pas proposé de revenir ici sur le contenu des accords passés avec différents pays (intensité de la baisse des droits de douane, niveaux des quotas d'importation selon les produits, etc.), sachant que ces informations sont facilement accessibles. Le but est plus simplement de rendre compte de l'évolution des échanges européens en produits animaux avec plusieurs pays avec lesquels des accords commerciaux ont été signés ou sont en construction (Mercosur). Cette sélection concerne successivement la Corée du Sud et le Japon, l'Ukraine, le Canada, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni (un pays particulier en raison des liens commerciaux intenses tissés lorsqu'il était membre de l'UE). Le cas du Mercosur, qui fait l'objet de négociations, est traité en dernier lieu. En 2023, ces dix pays couvrent 34 % des exportations de l'UE en produits animaux et 56 % des importations. Les échanges sont déclinés pour chaque année de la période 2017 à 2023 et en moyenne annuelle sur deux périodes, à savoir 2000 à 2009 et 2010 à 2016.

Corée du sud et le Japon. Pour ces deux pays lourdement déficitaires au plan agroalimentaire, l'UE est un partenaire historique. Entre 2015 et 2023, le solde agricole et agroalimentaire de l'UE avec ces pays a augmenté de 2,6 milliards d'euros avec le Japon et de 2,1 milliards d'euros avec la Corée du Sud. L'UE dégage un solde commercial positif en produits animaux (respectivement +2,3 et +1,8 milliards d'euros en 2023), en raison essentiellement des échanges de produits laitiers et de viande porcine.

Ukraine. Le solde commercial de l'UE avec l'Ukraine en produits agricoles et agroalimentaires s'est profondément dégradé au fil de la dernière décennie, passant de la neutralité en 2010, à -2,5 milliards d'euros en 2015 et à -8,3 milliards d'euros en 2023, en raison surtout d'importations accentuées de produits végétaux. En 2023, le solde européen avec l'Ukraine est proche de la neutralité en produits animaux, avec d'un côté un excédent en produits laitiers (+355 millions d'euros) et, de l'autre, un déficit qui se creuse en viande de volailles (-340 millions d'euros). Récemment, les autorités communautaires ont décidé de plafonner à partir de juin 2024 les importations agricoles exemptées de droits de douane en provenance de l'Ukraine pour les œufs et la volaille, ainsi que pour le sucre, l'avoine et le maïs.

Tableau 2. Le solde commercial de l'UE-27 en produits animaux avec plusieurs pays (millions d'euros courants)

	Produits laitiers	Bovins	Ovins-caprins	Porcin	Avicole	Total
Corée du sud						
2000-09	108	0	0	198	9	387
2010-16	302	1	0	410	12	871
2017	509	1	0	728	22	1 407
2018	497	1	0	804	12	1 452
2019	596	1	0	708	18	1 443
2020	698	2	0	595	16	1 405
2021	780	5	0	914	5	1 818
2022	1 094	6	1	973	15	2 219
2023	927	3	1	809	18	1 896
Japon						
2000-09	361	1	0	868	16	1 414
2010-16	416	0	0	969	25	1 695
2017	586	0	1	1 422	11	2 280
2018	599	-3	1	1 365	21	2 259
2019	670	4	1	1 499	25	2 489
2020	681	16	1	1 289	14	2 248
2021	636	35	1	1 286	21	2 331
2022	813	36	2	1 519	20	2 872
2023	711	-1	1	1 176	36	2 341
Ukraine						
2000-09	-5	3	0	55	49	101
2010-16	121	5	0	124	58	319
2017	89	5	1	62	-19	73
2018	115	7	1	93	-120	42
2019	198	11	0	89	-69	169
2020	336	15	0	100	-36	342
2021	381	20	1	118	-41	403
2022	171	15	1	172	-221	18
2023	355	15	0	104	-340	49
Canada						
2000-09	147	-5	0	-1	-12	72
2010-16	165	-5	0	47	-2	254
2017	166	-1	4	109	6	341
2018	198	-6	6	103	13	363
2019	217	-4	7	102	19	417
2020	242	40	7	131	24	441
2021	255	39	5	199	25	559
2022	284	40	11	227	22	618
2023	292	27	5	163	18	537
Nouvelle-Zélande						
2000-09	-220	-20	-508	6	0	-1 020
2010-16	-104	-58	-519	47	1	-874
2017	10	-59	-542	77	2	-724
2018	32	-59	-594	73	2	-751
2019	28	-50	-484	79	3	-612
2020	93	-39	-436	93	7	-443
2021	46	-30	-361	116	6	-408
2022	-35	-49	-596	116	8	-764
2023	-50	-45	-525	93	11	-719
Royaume-Uni						
2000-09	1 638	571	-233	1 966	1 037	5 098
2010-16	2 746	841	-304	2 037	1 258	6 806
2017	2 882	1 139	-301	2 097	1 501	7 615
2018	2 953	1 108	-299	2 063	1 651	7 830
2019	2 849	840	-345	2 155	1 652	7 446
2020	2 955	989	-410	2 545	1 520	7 726
2021	3 278	1 105	-435	2 668	1 781	8 727
2022	3 779	1 220	-524	2 810	2 439	10107
2023	4 090	1 292	-567	3 309	2 523	11248
Mercosur						
2000-09	72	-876	-22	8	-698	-1 946
2010-16	172	-1 128	-18	22	-942	-2 171
2017	199	-1 199	-10	41	-656	-1 928
2018	188	-1 213	-9	31	-470	-1 779
2019	206	-1 163	-8	31	-423	-1 631
2020	210	-967	-8	28	-350	-1 374
2021	183	-1 030	-5	33	-386	-1 539
2022	204	-1 450	-15	30	-675	-2 308
2023	230	-1 337	-7	31	-601	-1 991

Sources : COMEXT / Traitement INRAE, SMART

Canada. Depuis la signature de l'accord en 2017, la balance commerciale de l'UE avec le Canada s'est améliorée, tant au niveau global des produits agricoles et agroalimentaires (de 780 millions d'euros en 2016 à 1,43 milliard d'euros en 2023) que des produits animaux. Le solde de l'UE est positif surtout pour les produits laitiers et la viande porcine. En viande bovine, et en dépit de l'ouverture de contingents d'importation qui ont suscité de nombreuses craintes, le solde européen ne s'est pas dégradé, du moins à ce stade ; les exportations canadiennes de viande bovine demeurent toujours orientées essentiellement vers les États-Unis et l'Asie.

Nouvelle-Zélande. Si l'accord signé récemment avec ce pays n'a pas encore eu d'impacts, l'UE est déficitaire en produits animaux (-719 millions d'euros en 2023), en raison surtout de ses importations de viande ovine. Le déficit observé en 2023 est cependant moins important (en monnaie courante) qu'il ne l'était en moyenne sur la période 2000-2009. Le plafonnement de la production laitière depuis plusieurs années, les opportunités commerciales offertes par la hausse des importations asiatiques et l'augmentation des coûts de transport contribuent à contenir ces flux.

Royaume-Uni. Ce pays est le premier partenaire de l'UE pour le commerce de produits agricoles et agroalimentaires, avec 22 % des exportations et 9 % des importations en 2023. En produits animaux, le solde de l'UE atteint 11,2 milliards d'euros en 2023, soit un montant en nette progression. Il était, par exemple, de 7,4 milliards d'euros en 2019. Cette dégradation du solde britannique tient à une hausse des importations en volume et à l'augmentation du prix unitaire des produits importés. Le Royaume-Uni est déficitaire avec l'UE pour toutes les grandes catégories de produits animaux (avec une dégradation du solde depuis 2019), à l'exception des ovins-caprins. La dépendance alimentaire du Royaume-Uni à l'égard de l'UE n'a cessé de se creuser depuis le Brexit.

Mercosur. Le solde commercial de l'UE en produits animaux avec les quatre pays du Mercosur est de -2 milliards d'euros en 2023, soit un niveau proche (en monnaie courante) de celui calculé en moyenne sur la période 2000-2009. Ce déficit tient surtout au secteur bovin (-1,33 milliard d'euros) et au secteur avicole (-601 millions d'euros), le solde étant positif pour les produits laitiers (+230 millions d'euros) et le secteur porcin (+31 millions d'euros). Les importations européennes de viande bovine en provenance du Mercosur sont en baisse, passant de 271 300 tec en moyenne sur la période 2000-2009 à 194 500 tec en 2023 (soit 57 % des importations de l'UE). L'ouverture de nouveaux quotas d'importation pourrait, du moins si l'accord était arrêté, peser économiquement sur le marché européen (Ambec et *al.*, 2020).

CONCLUSION

Cette communication, qui traite de façon synthétique des flux commerciaux de l'UE en produits animaux depuis 2000, permet de prendre un peu de recul sur certaines affirmations faites pendant la crise du début 2024. Elle offre l'opportunité de hiérarchiser le poids de différents pays partenaires dans les échanges européens et de montrer en quoi la signature d'un accord de libre-échange modifie, ou pas, les trajectoires à l'œuvre. Volontairement, cette communication ne dit rien, en revanche, de l'intérêt pour les citoyens européens de s'engager ou non dans la voie de tels accords commerciaux, aux dimensions souvent complexes.

Ambec S. *et al*., 2020. Dispositions et effets potentiels de la partie commerciale de l'Accord d'Association entre l'UE et le Mercosur en matière de développement durable. Paris, rapport 192 p.

Chatellier V., 2021. International trade in animal products and the place of the European Union: main trends over the last 20 years. Animal - The international journal of animal biosciences, 1-12.

Chatellier V., Bureau J.C., Jean S., Guyomard H., 2022. The CAP and international trade. Chapter of the book "Evolving the Common Agricultural Policy for tomorow's challenges". Editions Quae, 61-81.

OCDE-FAO, 2024. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033. Paris, Rapport, 369 p.